

LE 3 OCTOBRE 2016

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), mardi le 3 octobre 2016 à 20 h, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Guy Massicotte et M. Éric Hammal, M. Gilles Viens et les conseillères, Mme Lucie Masse et Mme Chantal Montminy.

La conseillère, Mme Nicole Gingras est absente.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 15 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2016-183**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR
De l'assemblée du 3 octobre 2016

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RAPPORT DU MAIRE

- 3.1 Rapport du maire sur ses activités
- 3.2 Rapport des comités

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 4.1 Assemblée régulière du 6 septembre 2016

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 5.1 Questions des citoyens

6. CORRESPONDANCE

- 6.1 Correspondance générale

7. ADMINISTRATION

- 7.1 Appui à l'abbaye de Saint-Benoit-du-Lac – Travaux de réfection
- 7.2 Adoption du Règlement d'emprunt 2016-015 – Aménagement des installations destinées aux conteneurs de poubelle et de recyclage dans le secteur de la Baie Woodland
- 7.3 Appui au projet de production laitière biologique – Rose Prairie Farm
- 7.4 Horaire de travail – Adjointe à l'administration
- 7.5 Party des bénévoles
- 7.6 Demande de subvention « Sentier Nature Tomifobia – budget 2017 »
- 7.7 Adoption du budget 2017 – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook

8. TRANSPORT – VOIRIE

- 8.1 Soumission pour travaux l'installation d'une membrane – Chemin du Ruisseau

- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Aucun
- 10. URBANISME**
 - 10.1 Demande de dérogation mineure, 651, chemin Harvey
 - 10.2 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour les 9 premiers mois de 2016
- 11. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1 Entériner dépense panneau de contrôle – Chem Action
- 12. LOISIRS et CULTURE**
 - 12.1 Réparation de la cabane de patinoire
 - 12.2 Spectacle pyrotechniques 2017
- 13. FINANCES**
 - 13.1 Rapport de délégation de compétence
 - 13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
 - 13.3 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 30 septembre 2016
 - 13.4 Remboursement du fonds de roulement
- 14. DIVERS**
 - 14.1 Ajout
- 15. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**
Adopté à l'unanimité.
- 3. RAPPORT DU MAIRE**
 - 3.1 Rapport du maire sur ses activités**
Aucun rapport n'est déposé.
 - 3.2 Rapport des comités**
Aucun rapport n'est déposé.
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 6 septembre 2016**

**Résolution
2016-184**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenu le 6 septembre 2016 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

6 CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7 ADMINISTRATION

7.1 Appui à l'abbaye de Saint-Benoit-du-Lac – Travaux de réfection

Considérant que l'abbaye de Saint-Benoit-du-Lac, monastère des moines bénédictins, lieu d'accueil, havre de paix et de ressourcement, constitue un élément phare du patrimoine de la MRC de Memphrémagog dont l'architecture et la vocation en font un emblème exceptionnel pour notre région ;

Considérant que l'abbaye, depuis plusieurs années, est l'emblème de la région des Cantons-de-l'Est au niveau touristique et le cœur même du logo de la MRC de Memphrémagog ;

Considérant que l'abbaye a su, à travers le temps, conserver sa vocation première, tout en attirant plus de 200 000 touristes annuellement et en développant des produits agroalimentaires de son terroir de haute renommée ;

Considérant que l'abbaye de Saint-Benoit-du-Lac, qui fait partie des éléments patrimoniaux parmi les territoires d'intérêt historique au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, entend mener d'importants travaux de réfection à divers bâtiments dont certains datent de plus de 75 ans ;

Considérant que les membres du conseil jugent indispensable la réalisation des travaux projetés par l'abbaye afin de conserver ce joyau architectural et patrimonial que constitue l'ensemble des bâtiments sur le site ;

Résolution 2016-185

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'appuyer les demandes d'aide adressées au Conseil du patrimoine religieux du Québec et au ministère de la Culture et des Communications du Québec pour un montant de 6 002 467,49 \$, afin de réaliser les travaux de réfection à l'ensemble architectural que constituent les bâtiments composant l'abbaye de Saint-Benoit-du-Lac.

Adopté à l'unanimité.

7.2 Adoption du Règlement d'emprunt 2016-015 – Aménagement des installations destinées aux conteneurs de poubelle et de recyclage dans le secteur de la Baie Woodland

Considérant que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la Loi;

Résolution 2016-186

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'accorder une dispense de lecture du règlement ;

D'adopter le règlement numéro Règlement d'emprunt numéro 2016-015
Aménagement des installations destinées aux conteneurs de poubelle et de recyclage dans le secteur de la Baie Woodland à savoir :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-015 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE MAXIMUM DE 20 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 20 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX CONTENEURS DE POUBELLE ET DE RECYCLAGE DANS LE SECTEUR DE LA BAIE WOODLAND

ATTENDU QUE la Municipalité de Hatley désire effectuer des travaux d'aménagement des installations destinées aux conteneurs de poubelle et de recyclage dans le secteur de la Baie Woodland ;

ATTENDU QUE les frais d'aménagement sont évalués à un maximum de 20 000 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE les résidents du secteur ont manifestés de l'intérêt pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE la municipalité accepte que les installations soient sur sa propriété sur le lot 4 665 517 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hatley accepte d'effectuer les travaux d'entretien suite à la mise en place de ces installations ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hatley accepte d'effectuer la supervision des travaux de construction ;

ATTENDU QUE les conditions exigées par l'article 117 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2009 c.26) sont rencontrées, ce règlement ne requiert pas l'approbation du ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, puisque l'emprunt sert à payer le coût des travaux d'infrastructures ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} août 2016 par le conseiller ;

IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux d'aménagement des installations destinées aux conteneurs de poubelles et de recyclage dans le secteur de la Baie Woodland selon les plans et devis préparés par la Firme Saint-Georges ing.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 20 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à :

- Affecter un montant de 20 000 \$ provenant de son fond de roulement, montant qui portera intérêt au taux de 2,70% annuellement, sur une période de 5 ans.

ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles du secteur desservi, une taxe spéciale à un taux suffisant sur chaque numéro d'immeuble situé dans le secteur de la Baie Woodland tel qu'illustré au plan joint au présent règlement pour en faire partie intégrante sous la cote « A ». Chaque numéro d'immeuble a une valeur de 1 unité.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à utiliser uniquement le montant total affecté incluant les taxes.

ARTICLE 7

Il sera possible pour un résident de payer la totalité de sa partie au plus tard le 15 décembre 2016 et ainsi éviter la taxe spéciale incluant les frais d'intérêt.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

7.3 Appui au projet de production laitière biologique – Rose Prairie Farm

Considérant que le projet de production de lait biologique sera situé dans une zone permise par la règlementation de la municipalité ;

Considérant que le projet devra respecter l'ensemble des règlements en vigueur au moment du dépôt de la demande de permis, s'il y a lieu ;

Considérant que les membres du conseil désirent supporter la production agricole sur son territoire ;

Considérant que la qualité du projet et le professionnalisme de la promotrice Mme Jane Gowman ;

Résolution 2016-187

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'appuyer le projet de production laitière biologique de Rose Prairie Farm propriété de Mme Jane Gowman situé au 4440, route 143 à Hatley et le dépôt de la demande dans le cadre du programme d'aide au démarrage d'entreprise laitière auprès de l'organisme Les Producteurs de lait du Québec.

Adopté à l'unanimité.

7.4 Horaire de travail – Adjointe à l'administration

Considérant que le conseil désire mettre à jour son plan de sécurité civil ;

Considérant la nécessité de procéder à l'élaboration d'un manuel de prévention des accidents ;

Considérant le besoin d'effectuer certaines tâches périodiques, mais nécessaire, tel que la mise à jour de l'archivage ;

Résolution 2016-188

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'autoriser à l'adjointe administrative un horaire de 35 heures semaine pour la période de septembre à avril. Les heures qui dépassent son horaire régulier de 28 heures semaines, devront être préalablement approuvées par le directeur général.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution
2016-189**

7.5 Party des bénévoles

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'organiser une rencontre annuelle avec l'ensemble des bénévoles de la municipalité afin de souligner leur contribution et leur dévouement à notre communauté tout au long de l'année 2016. La fête aura lieu le vendredi 9 décembre et sera organisée par la municipalité. Le directeur général est autorisé à signer une demande de permis d'alcool au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

7.6 Demande de subvention « Sentier Nature Tomifobia – budget 2017 »

Considérant que l'organisme « Sentier nature Tomifobia » s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une subvention de 500 \$ pour l'année financière 2017 ;

**Résolution
2016-190**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'affecter un montant de 500\$ au budget 2017 comme subvention à l'organisme « Sentier nature Tomifobia ».

Adopté à l'unanimité.

7.7 Adoption du budget 2017 – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook présente un budget équilibré de l'ordre 1 998 805 \$;

Considérant que les tarifs imposés seront de 93 \$ la tonne pour l'enfouissement des déchets, de 50,00 \$ la tonne pour les matières compostables et de 22.50 \$ de redevance pour l'enfouissement ;

**Résolution
2016-191**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'adopter le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

8 TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Soumission pour travaux l'installation d'une membrane – Chemin du Ruisseau

**Résolution
2016-192**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'octroyer le mandat à Scalabrini & Fils de Sainte-Edwidge pour l'installation d'une membrane G0-9, de 6 mètres de largeur sur une longueur de 75 mètres, sur le chemin du Ruisseau afin de prévenir la présence de ventre de bœuf au printemps. Le coût est de 8 250 \$, plus les taxes.

Adopté à l'unanimité.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun

10 URBANISME

10.1 Demande de dérogation mineure, 651, chemin Harvey

Considérant que la propriétaire a présenté une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 651 chemin Harvey ;

Considérant qu'une dérogation mineure peut être accordée pour toutes les dispositions du règlement de lotissement à l'exception de celles qui sont relatives à l'usage, à la densité et dans les zones de contraintes.

Considérant que la propriétaire la propriétaire souhaite implanter un bâtiment pour chevaux dans la zone agricole ;

Considérant que la largeur du lot ne permet pas de respecter la distance de 50 mètres des limites du terrain ;

Considérant que la dérogation est mineure et ne cause aucun préjudice aux voisins. ;

Considérant que le CCU recommande d'accepter la demande de dérogation ;

**Résolution
2016-193**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 651 chemin Harvey appartenant à Mme Barbara Beech. Cette dérogation a pour but de permettre l'implantation d'un abri à chevaux à une distance de 12 mètres des lignes de lot plutôt que 50 mètres tel qu'exigé par le règlement de zonage.

Adopté à l'unanimité.

10.2 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour les 9 premiers mois de 2016

Le directeur général dépose le rapport des émissions de permis pour les 9 premiers mois de 2016. Pour la période visée 5 permis de construction ont été émis pour une valeur de 1 420 000 \$ et 29 permis de rénovation/modification pour une valeur de 459 399 \$. Dans la catégorie garage et piscine 6 permis ont été émis pour une valeur de 237 000 \$. Dans la catégorie divers 21 permis ont été émis.

11 HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Entériner dépense panneau de contrôle – Chem Action

**Résolution
2016-194**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'entériner l'achat d'un système de dosage de chlore mural, incluant l'installation pour un coût de 2 895,25 \$, plus taxes auprès de Chem Action de Saint-Léonard.

Adopté à l'unanimité.

12 LOISIR ET CULTURE

12.1 Réparation de la cabane de patinoire

**Résolution
2016-195**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu de procéder à la réparation du revêtement extérieur de la cabane de patinoire en utilisant un revêtement de type *Canexell*. Le matériel au coût de 760,37 \$, plus taxes sera acheté à la Coop des Cantons de Coaticook. La réparation sera effectuée par l'employé municipal.

Adopté à l'unanimité.

12.2 Spectacle pyrotechniques 2017

**Résolution
2016-196**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, d'accepter la soumission de FAE Pyrotechnie pour les spectacles pyrotechniques 2017 dans la municipalité. La proposition est de 1 200 \$ pour Plaisir d'hiver tenu le 11 février 2017 et 4 000 \$ pour la Fête du Canada 2017.

Adopté à l'unanimité.

13 FINANCE

13.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 2 064.85 \$

13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} septembre 2016 ;

Résolution 2016-197

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de septembre 2016 du chèque 3801 au chèque 3822 pour un montant de 13 812.39 \$;

6824	HYDRO QUÉBEC	Éclairage publique	\$338,84
6825	H.T.C.K.	Essence camion de voirie	\$227,00
6826	YVES TREMBLAY	Surtaxe pour hockey	\$1 500,00
6827	NÉOPOST	Timbreuse	\$182,64
6828	MARIELLE BELOIN	Entretien ménager	\$130,00
6829	CHEM ACTION INC.	Réparation de pompes	\$164,41
6830	CHEM ACTION INC.	chèque annulé	\$0,00
6831	CHEM ACTION INC.	Réparation de pompes	\$913,48
6832	PAULINE DANSEREAU	Rencontre du CCU	\$30,00
6833	BERNARD MAYRAND	Rencontre du CCU	\$30,00
6834	HÉLÈNE DULAC	Rencontre du CCU	\$30,00
		frais de déplacement de mai à septembre 2016	\$997,44
6835	JUSTIN DOYLE		
6836	HYDRO QUÉBEC	Rue et hôtel de ville	\$527,45
6837	BELL MOBILITÉ	Cellulaire voirie	\$65,38
6838	F.Q.M.	Congrès 2016	\$5 254,36
6839	MARIO SAINT-PIERRE	Délai pour CNESST	\$570,93
6840	MARIELLE BELOIN	Entretien ménager	\$174,00
		Maintien inventaire - Octobre 2016 et LIDAR	\$3 314,83
6841	MRC MEMPHREMAGOG		
6842	EXCAVATIONS ROGER	Fossés et ponceaux	\$8 165,53
6843	MINISTRE DU REVENU DU	Remises de l'employeur	\$6 970,66
6844	RECEVEUR GENERAL DU	Remises de l'employeur	\$2 812,69
6845	GROUPE ENVIRONEX	Analyse d'eau	\$14,66
	SERVICE D'ENTRETIEN		
6846	LUMIÈRE	Fusible	\$309,23
6847	COUILLARD	Niveleuse et MG20B	\$5 300,58
6848	F.Q.M.	Facture Dicom Aout 2016	\$467,20
6849	BELL CANADA	Hôtel de ville et Bowen	\$481,01
6850	LES ÉDITIONS JURIDIQUES	Renouvellement, Mise à jour	\$65,54
6851	FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	\$20,00
6852	LA COOP COMPTON	Chlore et mélange pour ensemencement	\$336,10
6853	CHEM ACTION INC.	Système de dosage	\$3 328,81
6854	SANI-ESTRIE INC.	Contrat - Récupération	\$2 765,08
6855	GROUPE FINANCIER	Remises de l'employeur	\$837,47
6856	GROUPE ULTIMA INC.	Renouvellement Assurance	\$12 119,00
6857	MARCHE GUY PATRY	Café	\$10,06
6858	TRANSPORT MARCEL	Transport pour fossés	\$3 036,49
6859	BEAUREGARD FOSSES	Vidange fosse septique	\$1 791,76

6860	STANLEY & DANY TAYLOR	Déchet et compost	\$3 103,85
6861	APSAM	Formation SIMDUT 2015	\$76,81
6862	FINANCIÈRE BANQUE	Remboursement capital et intérêt	\$17 101,45
6863	LA COOP DES CANTONS	Ponceau et ensemencement	\$1 265,39
6864	AVIZO	chèque annulé	\$0,00
6865	AVIZO	Installation de panier de captation	\$2 077,88
6866	SCALABRINI ET FILS INC.	Fossé	\$10 865,14
6867	ROY CHRISTINE	Kilométrage de septembre	\$32,16
6868	ANDRÉ MARTEL	Kilométrage de septembre	\$65,28
6869	VEOLIA	Électrode de remplacement	\$498,33
6870	NI CORPORATION	Poubelle à trois compartiments	\$1 161,25
6871	ETHIER AVOCATS INC.	Mandat de récupération des TPS	\$473,22
6872	CORA-LEE COLL	Inscription à la bibliothèque	\$10,00
6873	CHÂTEAU LAURIER	Congrès FQM	\$2 913,82

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 6824 au chèque 6873 pour un montant de 102 927.21 \$.

Adopté à l'unanimité.

13.3 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 30 septembre 2016

Le directeur général dépose l'état des activités de fonctionnement au 30 septembre 2016.

13.4 Remboursement du fonds de roulement

Considérant que la municipalité a emprunté à son fonds de roulement un montant de 50 000\$ pour le rechargement d'une partie du chemin North, remboursable sur 10 ans à raison de 2 814\$ (résolution 2008-08-07) ;

Résolution 2016-198

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu de rembourser le fonds de roulement pour un montant de 2 814 \$ tel que convenu par les engagements pris par la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

14 DIVERS

14.1 Aucun

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande si les travaux sur la rue des Ormes sont encore prévus pour cette année. Le maire, M. Denis Ferland précise que dans les prochains jours, il y aura une rencontre avec l'ingénieur mandaté pour le dossier et que c'est toujours l'objectif de faire les travaux cette année.

Le même citoyen demande si la municipalité a vu les graffitis qui ont été dessinés dans le secteur de la Baie Bacon. M. Ferland mentionne que le ministère des Transports est avisé pour le pont et qu'il va effectuer le nettoyage. Une plainte a également été déposée auprès de la Sureté du Québec qui va effectuer un suivi du dossier.

Le citoyen demande aussi si les travaux de la phase II pour l'étude environnementale ont été effectués. Le maire précise que le carottage sera fait cette semaine.

Le citoyen demande aussi si la proposition d'éclairer les boîtes postales se concrétisera. M. Ferland mentionne que les boîtes postales ne sont pas sur le terrain de la municipalité et que suite à la conclusion de l'étude environnementale et des discussions avec Revenu Québec des décisions seront prises autant pour l'emplacement des boîtes postales, leur éclairage que la démolition de la bâtisse.

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 20 h 15.

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier